

16^e session de l'Assemblée générale de l'UICN Madrid, Espagne, 5-14 novembre 1984

16/22 IMPACT DU COMMERCE ET DE L'ASSISTANCE SUR L'ENVIRONNEMENT DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

CONSCIENTE de l'adhésion de principe de plusieurs gouvernements de pays industrialisés à la Stratégie mondiale de la conservation (SMC);

RECONNAISSANT l'importance particulière de la SMC pour les pays en développement dont la plupart se trouvent dans des environnements tropicaux fragiles;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 5 au 14 novembre 1984 à Madrid, Espagne, pour sa 16^e session:

1. RECOMMANDE aux gouvernements donateurs, dans l'application de leurs propres programmes d'assistance au développement et par l'orientation qu'ils donnent aux programmes multilatéraux, d'accorder nettement plus d'attention aux priorités contenues dans la SMC, et en particulier:

- (a) de tenir dûment compte des effets des projets de développement sur l'environnement;
- (b) de promouvoir des projets conformes aux objectifs de la SMC; et
- (c) de tenir compte des besoins des communautés locales dans tous ces projets;

2. RECOMMANDE EN OUTRE aux gouvernements des pays industrialisés d'évaluer l'impact de leurs politiques commerciales sur la conservation des ressources naturelles dans les pays en développement, afin d'ajuster leurs politiques pour aider à atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation;

3. RECOMMANDE AUSSI aux membres de l'UICN dans les pays industrialisés, en particulier aux ONG, de suivre de manière continue les effets sur la conservation des politiques et pratiques en matière d'assistance et de commerce et d'user de leur influence pour obtenir les changements dans ces politiques lorsqu'il a été démontré qu'elles sont dommageables pour l'environnement ou ne sont pas fondées sur une gestion des ressources naturelles qui tienne compte de la nécessité d'une exploitation durable;

4. RECOMMANDE ENFIN aux membres de l'UICN dans les pays en développement de suivre attentivement les effets possibles sur l'environnement de l'aide des pays industrialisés ainsi que du commerce qu'ils font avec ceux-ci, et d'alerter les autres membres de l'UICN pour qu'ils prennent les mesures appropriées.